

1. COMMANDES

Toutes les commandes passées auprès de SACO Technologies Inc. (« SACO ») sont assujetties aux présentes conditions. SACO n'accepte que les commandes passées par écrit et qui respectent les conditions suivantes : (1) la solvabilité de l'Acheteur et les conditions de paiement de la commande sont approuvées; (2) les détails suivants ont été fournis : nom du projet, agent et si possible, le numéro de devis, numéro de bon de commande de l'Acheteur, prix et renseignements relatifs à l'expédition de la commande; (3) la date de livraison exigée et acceptée par SACO sous forme d'une confirmation de commande faite à l'Acheteur, sous réserve des conditions énoncées à la Clause 8 (voir « Expédition »); (4) les échantillons de couleur des offres non standard de SACO approuvées par l'acheteur; (5) les dessins d'atelier approuvés pour les conceptions modifiées ou spéciales ont été reçus; (6) s'ils sont requis, les dépôts ont été reçus (voir la partie « Acomptes » [5] du présent document). (7) Dans l'éventualité où un devis a été soumis, le numéro de ce devis doit apparaître sur le bon de commande. Tout changement de prix ou changement aux spécifications doit être accompagné d'un ordre de modification. Tout renseignement manquant au formulaire de commande entraînera des retards au traitement de votre commande et le formulaire vous sera retourné pour être rempli.

2. TARIFICATION

Tous les prix sont en dollars américains. SACO se réserve le droit de modifier les prix, et ce, sans préavis. Toutes les listes de prix précédentes deviennent caduques. Tous nos prix sont départ-usine à notre entrepôt de Montréal, Canada (INCOTERMS® 2020). Le prix du produit est le prix inscrit sur la facture. Pour obtenir le prix d'un produit qui ne figure pas sur la liste de prix ou d'un produit modifié et/ou fait sur mesure, veuillez communiquer avec le représentant commercial de SACO. Toutes les commandes doivent être d'un montant minimal de 1 000 \$. Les commandes comprenant uniquement des pièces doivent être d'un montant minimal de 500 \$. Le prix des commandes dont le bon de commande a été accepté et qui seront expédiées dans les 90 jours est ferme. Les devis écrits sont en vigueur pendant 30 jours. Si un devis écrit a été soumis, le numéro de ce devis doit être inscrit sur le bon de commande.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont indiquées sur le devis écrit. À moins qu'il n'en soit convenu autrement, toutes les premières commandes (nouvel Acheteur) sont payables à l'avance au moment de passer la commande, jusqu'à ce que SACO ait pu établir la solvabilité de l'Acheteur et confirmer les modalités de paiement. La solvabilité de l'Acheteur est établie à la seule discrétion de SACO et cette dernière se réserve le droit d'annuler ou de modifier les modalités de solvabilité à son entière discrétion et elle peut, à tout moment, exiger d'être payée à l'avance.

Toute facture en souffrance est soumise à un taux d'intérêt annuel de dix-huit (18) %, ou au taux le plus élevé autorisé par la loi en vigueur, calculé quotidiennement à partir de la date d'échéance et jusqu'au paiement. Les produits livrés demeurent la propriété de

SACO jusqu'à ce qu'ils soient intégralement payés.

Si l'Acheteur est en défaut de paiement de toute somme due, l'Acheteur sera responsable de tous les coûts et de toutes les dépenses, notamment les honoraires juridiques, encourus par SACO dans l'exercice de ses recours.

4. TAXES

COMMANDES HORS CANADA :

Tous les frais payés en échange de services, ou de tout autre produit ou service fourni par SACO, ne comprennent pas les taxes de vente, d'utilisation et tous autres taxes et frais gouvernementaux, imposés par ou payables à l'État respectif, et découlant des ventes en vertu de toute entente ou de tout bon de commande reçu, et l'Acheteur devra payer toutes ces taxes dues maintenant ou ultérieurement, si de telles taxes sont imposées à SACO et payées par cette dernière. L'Acheteur doit rembourser SACO dans les 45 jours suivant la réception d'une facture de SACO et tout document attestant de ce paiement peut être raisonnablement exigé. Conformément à la loi, SACO honorera tout certificat d'exemption de taxes fourni par l'Acheteur.

COMMANDES AU CANADA :

Conformément à la loi, tous les prix, devis et commandes sont assujettis aux taxes fédérales, provinciales et locales. Dans l'éventualité où les taxes n'auraient pas été incluses dans la facture initiale pour les produits ou services de SACO, cette dernière se réserve le droit d'envoyer une facture séparée pour les taxes.

5. ACOMPTES

SACO se réserve le droit d'exiger un acompte. Lorsque la commande est prête à être expédiée, le solde dû pour cette commande sera facturé selon les modalités de paiement établies.

6. CATALOGUE

Nous mettons tout en œuvre pour assurer l'exactitude des informations comprises dans notre catalogue (imprimé et électronique), cependant, les spécifications, dimensions et renseignements peuvent être modifiés sans préavis. Les informations comprises dans le catalogue ne doivent pas être utilisées pour l'installation.

Des guides d'installation et des manuels relatifs au fonctionnement et à l'entretien sont fournis avec le produit et devraient être utilisés à cette fin. Le fait de ne pas utiliser la documentation appropriée comme indiqué peut entraîner l'annulation de votre garantie.

7. TERRITOIRE

Sauf si SACO l'autorise par écrit, l'Acheteur s'abstiendra, directement ou indirectement, d'installer ou d'utiliser les produits en dehors de l'État ou de la Province dans lequel le Client est situé (« Territoire »), ou de vendre, commercialiser, distribuer ou transférer de quelque manière que ce soit les produits à toute personne dont le Client devrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle installe ou utilise les produits en dehors dudit Territoire. De plus, il est

formellement interdit à l'Acheteur, directement ou indirectement, d'installer ou d'utiliser les produits, ou de vendre, commercialiser, distribuer ou transférer de quelque manière que ce soit les produits à toute personne, entreprise ou filiale de celle-ci située, organisée ou qui réside dans un pays ou un territoire qui fait l'objet ou est la cible de sanctions administrées par une branche des gouvernements des États-Unis, du Canada ou de l'Union européenne, soit : Iran, Corée du Nord, Russie, Syrie, Venezuela et Iraq.

8. EXPÉDITION ET ENTREPOSAGE

Sauf s'il en est convenu autrement par SACO et l'Acheteur, toutes les commandes sont expédiées de notre entrepôt de Montréal, Canada. La date d'expédition sera établie par SACO conformément à la préparation des produits et du chargement de ces derniers à l'usine. Toutes les dates sont approximatives et elles ne garantissent pas l'expédition ou la livraison du produit à une date précise. L'Acheteur est responsable du ramassage de la marchandise au moyen de véhicules de ramassage, et tous les risques et coûts associés sont transférés au client au moment dudit ramassage.

SACO ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects, des pénalités ou des coûts de main-d'œuvre résultant de retards d'expédition ou de l'incapacité de SACO d'expédier la marchandise à la date d'expédition entendue. Si la capacité de SACO à fabriquer et à livrer les produits est réduite ou limitée, directement ou indirectement, en raison de tout acte de force majeure, notamment tout acte de la nature, incendie, sabotage, guerre, émeute, typhon, explosion ou autre catastrophe, épidémie, pandémie, restriction de quarantaine, saisie, acte d'un organisme gouvernemental ou d'une agence étrangère ou nationale, fait d'un ennemi public, grève, lock-out ou conflit de travail ou tout autre événement indépendant de la volonté de SACO, en tout ou en partie, les événements constitueront des raisons valables pour la suspension de la livraison au client sur notification et sans pénalité pour SACO. Dans un tel cas, le délai de livraison sera prolongé conformément au retard subi par SACO. Si un tel événement se produit, SACO avertira rapidement le Client et fixera une date de livraison révisée dès que possible. À la demande du Client, SACO peut, pour une période maximale de 30 jours et sans frais additionnels pour le client, entreposer les produits commandés par le Client si ce dernier est dans l'impossibilité de recevoir les produits en question.

Le titre de propriété de tous les biens vendus et le risque de perte de ces biens sont transférés au client au moment de la livraison par SACO ou au moment où les vendeurs de SACO remettent les biens au transporteur du client, et toute réclamation pour perte ou dommage lors du transit sera déposée par le client directement auprès du transporteur. Les demandes d'expédition particulières seront acceptées lorsque possible. Des frais supplémentaires peuvent être facturés au Client pour tout matériel d'emballage optionnel.

SACO exige que ses produits soient stockés dans un endroit propre et sec et de manière à éviter tout dommage aux composants, soit à l'écart des activités de construction, des éléments ou d'autres dangers qui pourraient endommager les produits appartenant à SACO.

9. RETOURS

Toutes les demandes de retour doivent être faites par écrit dans les 30 jours suivant la date de facturation. Aucune marchandise ne peut être retournée sans une autorisation de retour. SACO n'acceptera pas les retours non autorisés. Le Client est responsable des frais de transport encourus pour les retours autorisés. Toutes les demandes de retour doivent inclure la facture d'origine, le bordereau de marchandises ou le bon de commande, ainsi que la raison du retour. Pour les produits courants, des frais de retour minimaux de trente-cinq (35) % de la valeur du produit seront indiqués sur l'autorisation de retour. Notez que toutes les ventes d'articles modifiés, en liquidation ou faits sur mesure sont fermes, et aucune annulation ni aucun retour ne sera accepté.

Les articles retournés doivent être dans leur emballage d'origine. Des frais de manutention additionnels de dix (10) % peuvent s'ajouter aux articles qui ne sont pas retournés dans leur emballage d'origine. Le numéro d'autorisation de retour doit apparaître clairement sur les boîtes des articles retournés, ainsi que sur la feuille de route et la facture commerciale. Toute marchandise retournée à SACO sans numéro d'autorisation de retour sera retournée au Client aux frais de ce dernier. Les crédits seront émis seulement après que SACO a inspecté et accepté les articles retournés. Les articles endommagés ne sont pas crédités.

SACO se réserve le droit de refuser toute marchandise endommagée ou hors garantie.

10. ANNULATION OU SUSPENSION DE COMMANDE

Le Client peut, sans frais, annuler par écrit une commande de produits courants si la commande a été passée depuis un maximum de vingt-quatre (24) heures. Notez que les commandes d'articles modifiés, en liquidation ou personnalisés ne peuvent être annulées et que ces articles ne peuvent en aucun cas être retournés.

Après l'expiration du délai de vingt-quatre (24) heures susmentionné, l'annulation ou la suspension des commandes ne pourra être acceptée que par SACO, à condition que le Client assume tous les coûts liés à l'annulation ou à la suspension, et toute annulation ou suspension doit être confirmée par écrit par SACO. Les livraisons reportées à la demande du Client, pour une période supérieure à trente (30) jours, ne seront pas effectuées sans l'approbation de SACO et toute marchandise prête à être expédiée après ce délai sera facturée au client et des frais fixes de dix dollars (10 \$) par jour seront facturés au Client jusqu'à ce que les produits lui soient expédiés.

11. CHANGEMENTS APPORTÉS À LA CONCEPTION

SACO se réserve le droit d'apporter des changements à la conception, à la fabrication, au logiciel et au micrologiciel du produit, si elle juge que ces changements améliorent le produit, et ce, sans avoir à aviser le client de tels changements. SACO ne peut garantir que des pièces de remplacement seront disponibles pour un produit, si ce dernier a été livré depuis plus de cinq (5) ans. Ceci ne s'applique pas aux produits qui étaient en liquidation au moment de la livraison.

12. GARANTIE ET AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les provisions pour garantie de SACO pour les composants fournis à notre Client sont limitées aux conditions énoncées ci-dessous, ainsi qu'aux conditions de la garantie standard de SACO. En cas de conflit, la garantie standard s'applique.

SACO garantit ses propres produits contre tout défaut tant dans les matériaux utilisés que dans leur fabrication, et ce, pour une période de cinq (5) ans à compter de leur date de réception par le Client. Les produits de tiers possiblement compris dans la commande sont couverts par la garantie de ce fabricant tiers.

Si une défectuosité survient et qu'une réclamation valide est reçue par SACO pendant la période de garantie, à sa discrétion, SACO (1) réparera le produit sans frais, en utilisant des pièces de remplacement neuves ou remises à neuf ou (2) échangera le produit pour un produit neuf ou qui a été fabriqué à partir de pièces neuves ou d'occasion en état de marche et dont les fonctionnalités sont au moins égales à celles du produit d'origine.

Tout travail effectué dans le cadre de la garantie sera fait à l'usine et jamais sur le terrain.

SACO garantit les produits de remplacement ou les pièces fournies dans le cadre de cette garantie contre tout défaut de matériel et de fabrication à partir de la date du remplacement ou de la réparation, et ce, pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours ou pour la partie restante de la garantie du produit original, selon l'option qui offre une couverture plus longue. Lors de l'échange d'un produit ou d'une pièce défectueuse, tout article de remplacement devient la propriété du Client et l'article défectueux devient la propriété de SACO.

Dans toute la mesure autorisée par la loi, cette garantie et les recours énoncés ci-dessus sont exclusifs et remplacent tous autres garanties, recours et conditions, qu'ils soient oraux ou écrits, explicites ou implicites. SACO décline spécialement toute garantie implicite, notamment, les garanties relatives à la qualité ou à la pertinence à des fins particulières.

Si SACO ne peut légalement décliner ou exclure les garanties implicites, celles-ci expireront à l'expiration de la période de garantie. Aucun revendeur, agent ou employé de SACO n'est autorisé à apporter des modifications ou des ajouts ou encore à prolonger cette garantie.

Dans toute la mesure permise par la loi, SACO n'est pas responsable de tous dommages, directs, indirects ou autres résultant de toute violation de garantie ou de condition, ou en vertu de toute autre théorie de droit, notamment les coûts de récupération ou de reproduction de tout programme ou donnée stockés sur le produit. SACO ne déclare pas spécialement qu'elle sera en mesure de réparer tout produit en vertu de cette garantie ou d'effectuer un échange de produit sans risque ou perte de programmes ou de données. Dans ce cas, la responsabilité maximale de SACO ne peut excéder la valeur

marchande des produits vendus.

Pour les consommateurs qui bénéficient de lois ou de réglementations de protection du consommateur dans leur pays d'achat ou, s'il est différent, dans leur pays de résidence, les avantages conférés par cette garantie s'ajoutent à tous les droits et recours prévus par ces lois et réglementations de protection du consommateur. Dans la mesure où la responsabilité en vertu de ces lois et réglementations de protection du consommateur peut être limitée, la responsabilité de SACO se limite, à sa seule discrétion, au remplacement ou à la réparation du produit ou à la fourniture d'un nouveau service de réparation.

13. EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

La garantie standard de SACO ne couvre que les produits fabriqués par SACO. La désinstallation, l'expédition à SACO, la réinstallation et toute main-d'œuvre sur le terrain associée ne sont pas couvertes par la garantie standard de SACO. SACO ne peut être tenue responsable de tout dommage ou de toute perte de programmes, de données ou d'autres informations stockées sur tout support contenu dans les produits ou tout produit ou pièce qui n'est pas fabriqué par SACO et qui n'est pas couvert par cette garantie. La garantie standard de SACO ne couvre pas la récupération ou la réinstallation de données ou d'autres informations, sauf si les données ou autres informations ont été écrites par SACO.

La garantie standard de SACO ne s'applique pas :

- a) Aux dommages causés par un accident, de l'abus, une mauvaise utilisation, une mauvaise application ou les produits qui ne sont pas fabriqués par SACO.
- b) Aux dommages causés par un service effectué par toute autre personne ou entité que SACO.
- c) Aux produits ou pièces qui ont été modifiés sans la permission écrite de SACO.
- d) Aux dommages causés par un accident, une mauvaise utilisation ou une erreur d'installation.
- e) Aux changements de couleur des couleurs de peinture non standard de SACO.
- f) Si un numéro de série SACO a été retiré ou est rendu illisible.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le terme « Propriété intellectuelle » désigne tous les droits de propriété intellectuelle existant partout dans le monde, notamment (a) les inventions (brevetables ou non et mises en pratique ou non), les brevets, les demandes de brevet, les brevets provisoires, les réémissions, les divisions, les révisions, les certificats complémentaires de protection, les ouvrages en cours de publication, les continuations en partie, les extensions, les renouvellements, les substitutions et les réexamens, et tous les brevets délivrés sur ce qui précède et tous les droits équivalents ou similaires partout dans le monde dans les inventions et les découvertes, notamment les divulgations d'invention; (b) les marques déposées ou non déposées, les marques de service, les présentations commerciales, les logos, les noms commerciaux et les dénominations sociales, les noms et slogans d'entreprises, de sociétés et de produits et tout autre indice de source ou de provenance, ainsi que l'achalandage qui y est associé; (c) les œuvres de l'esprit (publiées ou non), les

droits d'auteur, les droits connexes, les droits moraux, les dessins industriels et les demandes de dessins industriels; (d) les moyens de masquage et tous les droits équivalents ou similaires sur les masquages semi-conducteurs, les dispositions, les architectures ou les topologies; (e) les bases de données, les compilations de données et les collectes de données; (f) les secrets commerciaux et autres renseignements confidentiels, notamment les découvertes, la recherche et le développement, le savoir-faire, les formules, les compositions, les processus, les techniques, les données techniques, les conceptions, les dessins, les spécifications, les listes de clients, les listes de fournisseurs et les plans d'affaires et de marketing; (g) les droits, titres, intérêts et avantages liés aux noms de domaine et aux identités sur les médias sociaux, ainsi que les comptes et les enregistrements associés; (h) les droits sur les programmes informatiques et les mises en œuvre logicielles d'algorithmes, de modèles et de méthodologies, le code source, le code objet et le code exécutable, qu'ils soient incorporés dans un logiciel, un micrologiciel ou autre, les conceptions, les méthodes, les techniques, les processus, les fichiers, les descriptions, les organigrammes et autres produits de travail utilisés pour concevoir, planifier, organiser et développer tout ce qui précède, les écrans, les interfaces utilisateur, les formats de rapport, les micrologiciels, les outils de développement, les modèles, les menus, les boutons et les icônes, ainsi que les données et la documentation liées à tout ce qui précède; (i) toutes les demandes, tous les enregistrements et tous les renouvellements en rapport avec tous les éléments précités.

L'Acheteur reconnaît la validité et la possession de la Propriété intellectuelle de SACO et que cette Propriété intellectuelle est et restera la possession de SACO. L'Acheteur ne devra en aucun cas (i) faire quoi que ce soit qui puisse porter atteinte, nuire ou contester la validité de la Propriété intellectuelle, (ii) chercher à enregistrer ou à s'approprier pour quelque raison que ce soit la Propriété intellectuelle de SACO, et ce, où que ce soit dans le monde et (iii) utiliser la Propriété intellectuelle d'une manière autre que celle autorisée par la présente entente ou autrement expressément autorisée par écrit par SACO.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, l'Acheteur ne doit pas faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou tenter de dériver le code source, les techniques, les processus, les algorithmes, le savoir-faire ou toute autre information à partir des portions de code binaire du micrologiciel SACO et des autres technologies intégrées (collectivement « Ingénierie inverse ») et l'Acheteur ne doit pas permettre ou encourager ce qui précède. L'Acheteur peut cependant pratiquer de l'ingénierie inverse uniquement dans le but d'obtenir les renseignements nécessaires pour réaliser l'interopérabilité d'un logiciel créé indépendamment avec la technologie SACO, ou dans d'autres cas et dans la mesure limitée autorisée par la loi directement applicable, mais seulement si : (a) l'ingénierie inverse est absolument nécessaire pour obtenir de tels renseignements; (b) l'Acheteur a d'abord demandé ces renseignements à SACO et SACO n'a pas réussi à mettre ces renseignements à disposition de l'Acheteur (contre rémunération ou autre) dans des conditions raisonnables. Tout renseignement fourni à l'Acheteur ou obtenu par ce dernier en vertu de cette section doit être traité comme un

renseignement confidentiel de SACO, il ne peut être utilisé par l'Acheteur qu'aux fins décrites dans cette section, et il ne doit pas être divulgué à un tiers ou utilisé pour créer un logiciel dont l'expression serait substantiellement similaire à celle de la technologie SACO.

L'Acheteur s'engage à ne pas retirer ou modifier les marques de commerce SACO qui sont apposées sur les produits et à ne pas apposer d'autres marques ou désignations commerciales sur les produits qui portent les marques de commerce SACO sans le consentement écrit préalable de SACO.

Les obligations de l'Acheteur énoncées précédemment survivront et continueront à lier les parties après la résiliation de la présente entente.

15. LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Tous les litiges découlant de la présente entente seront soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents du district de Montréal, Québec. La présente entente est régie par les lois de la province de Québec, Canada.

16. DIVERS

Les offres et les acceptations faites par télécopie ou par courrier électronique sont juridiquement contraignantes de la même façon que s'il s'agissait d'un original. Si, pour une raison quelconque, une disposition de l'entente se révèle invalide ou inapplicable, elle sera éliminée de l'entente, mais toutes ses autres modalités resteront valides et applicables. Cette entente constitue l'intégralité de l'accord entre SACO et le Client en ce qui concerne l'achat et la vente des produits et remplace toutes les ententes, tous les engagements et toutes les communications antérieurs entre le Client et SACO quant à cet achat et cette vente.